

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2026 / 00563**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : DGA Ressources  
Tél : 04 66 56 11 89  
Réf : MR/IS/LS

**Objet : Délégation de signature à Mme Laurie SANZ, responsable du service Conseil'RH à la direction des ressources humaines**

**Le maire de la ville d'Alès,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-19,

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** la délibération n°26\_01\_01 du conseil municipal du 28 mars 2026 portant élection du maire,

**Considérant** que conformément aux dispositions de l'article L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner délégation de signature aux responsables de service,

**Considérant** que Mme Laurie SANZ exerce les fonctions de responsable du service Conseil'RH à la direction des ressources humaines de la ville d'Alès,

**Considérant** que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature en matière de ressources humaines à la responsable du service Conseil'RH de la ville d'Alès,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Laurie SANZ, responsable du service Conseil'RH, dans le domaine des ressources humaines, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire de la ville d'Alès, en ce qui concerne :

- les attestations de formation,
- les bulletins d'inscription aux formations externes,
- les correspondances en lien avec les périodes d'immersion (hors PPR) et les affectations temporaires,
- les conventions de formation,
- les correspondances et attestations en lien avec la formation (CPF, compteur, dispenses de formations statutaires, ...)
- les demandes et les courriers en lien avec la retraite.

**ARTICLE 2 :**

En cas d'empêchement de Mme Laurie SANZ, responsable du service Conseil'RH, la délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté sera exercée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire de la ville d'Alès, en suppléance, selon l'ordre de priorité suivant, par :

- 1 – Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA Ressources,
- 2 – Mme Florence PIERREDON, responsable de service RH.

**ARTICLE 3 :**

Les actes pris par Mme Laurie SANZ, responsable du service Conseil'RH, dans les matières déléguées par Monsieur le maire, portent la mention « pour le maire et par délégation de signature, la responsable du service ».

**ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurie SANZ, responsable du service Conseil'RH, les actes pris dans les matières déléguées par Monsieur le maire par Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA Ressources, portent la mention « pour le maire et par délégation de signature, la directrice générale adjointe en charge des services ressources » et ceux pris par Mme Florence PIERREDON, responsable de service RH, portent la mention « pour le maire et par délégation, la responsable de service RH ».

**ARTICLE 5 :**

L'exercice de ces délégations de signature débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Laurie SANZ, Isabelle SCHMIDT et Florence PIERREDON.



Alès, le 27 JUIL. 2026

Le Maire  
Christophe RIVENQ